

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EUROCIBLE N°2 RESERVE

FIA de droit français

Fonds d'investissement à vocation générale

FCP - Code ISIN **FR0012843258**

Société de Gestion : Natixis Asset Management - Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 85 % dans un seul autre Fonds qui prend alors la qualification de maître.

EUROCIBLE N°2 RESERVE a un objectif de gestion identique à celui de son maître FCP PEA Court Terme dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'indice EONIA diminué des frais de gestion réels et des coûts de couverture liés à l'éligibilité au PEA, sur une durée de placement recommandée d'un mois.

L'EONIA correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le maître ne suffirait pas à couvrir ses frais de gestion et les coûts liés à l'éligibilité du PEA. FCP PEA COURT TERME verrait ainsi sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La performance d'Eurocible n°2 Réserve sera celle de son maître diminuée de ses propres frais de gestion. Ainsi, la performance d'Eurocible n°2 Réserve sera inférieure à celle de son maître. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, Eurocible n°2 Réserve verrait également sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

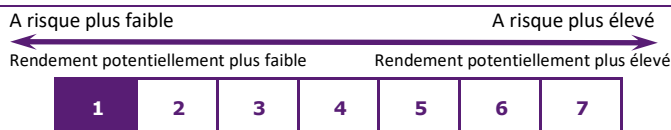
Eurocible n°2 Réserve est investi en totalité dans son maître, dont la politique d'investissement consiste, tout d'abord à sélectionner des titres éligibles au PEA et des produits de taux d'intérêts puis, par le biais d'un contrat d'échange, à échanger la performance de ces titres détenus en portefeuille contre une performance monétaire.

Le portefeuille du maître est majoritairement composé d'actions de grandes capitalisations de tous secteurs d'activité confondus, de titres de taux émis par des entreprises privées et/ou par des états de l'OCDE et/ou de parts ou actions d'OPC.

Le Fonds capitalise ses sommes distribuables.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les mercredis au plus tard à 11h30 et sont exécutées sur la valeur liquidative du lendemain.

PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 1 reflète l'exposition du Fonds aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

■ **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

■ **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le Fonds a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le Fonds.

Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,45%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds sous conditions de performances

Commission de Surperformance	Néant
------------------------------	-------

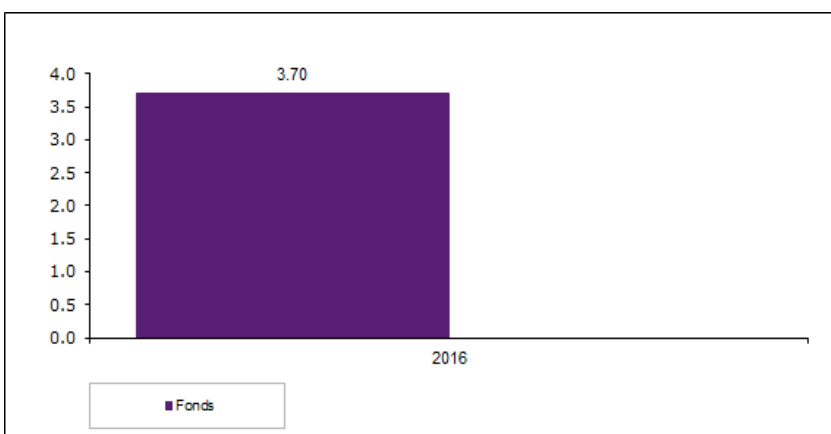
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Frais » du prospectus du Fonds, disponible sur le site internet www.caisse-epargne.fr

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction faite des frais prélevés par le Fonds.

■ **Année de création du Fonds** : 2015

■ **Devise** : Euro

A : Fonds à formule jusqu'au 20 décembre 2017

Transformation en Fonds nourricier à partir du 21 décembre 2017

INFORMATIONS PRATIQUES

■ Dépositaire : CACEIS Bank

■ Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Fonds et de son maître, sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Asset Management – 21 Quai d'Austerlitz – Direction Service Clients – 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante nam-service-clients@am.natixis.com.

■ Fiscalité : Eligible au PEA. selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

■ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet www.am.natixis.fr

La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 décembre 2017.